



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMITÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de
la Ville de Malartic du mardi, 9 décembre 2014, tenue au 901, rue
Royale à Malartic, à 20 h**

Avis de convocation : conformément aux *articles 323 et 338 de la
Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, un avis de convocation
pour la présente séance fut signifié à tous les membres du conseil.

Monsieur le maire, Martin Ferron, préside la présente séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présents :

M. Jean Carrier, directeur général;
Me Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier;
Mme Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et
trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes,
demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum
(art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION
2014-12-458**

1.0.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

- 1.0.- Adoption de l'ordre du jour;
- 2.0.- Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2015;
- 3.0.- Adoption du plan triennal des immobilisations 2015-2016-2017;
- 4.0.- Adoption du *Règlement numéro 843 imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2015*;



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 5.0.- Adoption du *Règlement numéro 844 relatif à l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2015;*
- 6.0.- Adoption du *Règlement numéro 845 imposant une taxe à l'environnement pour l'année 2015;*
- 7.0.- Adoption du *Règlement numéro 846 imposant une taxe à tout commerce vendant l'eau de la Ville pour l'année 2015;*
- 8.0.- Adoption du *Règlement numéro 847 imposant une taxe et une surtaxe pour l'enlèvement de la neige pour l'année 2015;*
- 9.0.- Adoption du *Règlement numéro 848 imposant un taxe de secteur pour la construction du carrefour giratoire pour l'année 2015;*
- 10.0.- Période de questions;
- 11.0.- Levée de la séance.

RÉSOLUTION 2014-12-459

2.0.- Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2015

Le maire, Martin Ferron, présente le résumé des recettes et des dépenses prévues pour le budget 2015.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la Ville pour le prochain exercice financier et prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le budget de la Ville pour l'exercice financier 2015;

IL EST PROPOSÉ M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le budget de la Ville pour l'exercice financier 2015, tel qu'il appert du document explicatif et intitulé « Budget annuel 2015 », dont copie est jointe en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Adoptée.

RÉSOLUTION 2014-12-460

3.0.- Adoption du plan triennal des immobilisations 2015-2016-2017

Monsieur le maire, Martin Ferron, présente le plan triennal des immobilisations 2015-2016-2017.

CONSIDÉRANT QUE le plan triennal des immobilisations présente des projets et des investissements pour une somme totalisant 14 283 000 \$ pour l'année 2015.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

adopter par résolution le plan triennal des immobilisations de la Ville pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le plan triennal des immobilisations de la Ville de Malartic pour les exercices financiers 2015, 2016 et 2017;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le plan triennal des immobilisations de la Ville de Malartic pour les exercices financiers 2015, 2016 et 2017, tel qu'il appert du document intitulé « Plan triennal des immobilisations 2015-2016-2017 », dont copie est jointe en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2014-12-461**

4.0.- Adoption du Règlement numéro 843 imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2015

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 843 imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2015*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2014-12-462**

5.0.- Adoption du Règlement numéro 844 relatif à l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2015

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 844 relatif à l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2015*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2014-12-463**

6.0.- Adoption du Règlement numéro 845 imposant une taxe à l'environnement pour l'année 2015

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 845 imposant une taxe à l'environnement pour l'année 2015*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2014-12-464

7.0.- Adoption du *Règlement numéro 846 imposant une taxe à tout commerce vendant l'eau de la Ville pour l'année 2015*

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 846 imposant une taxe à tout commerce vendant l'eau de la Ville de Malartic pour l'année 2015*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2014-12-465

8.0.- Adoption du *Règlement numéro 847 imposant une taxe et surtaxe pour l'enlèvement de la neige pour l'année 2015*

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 847 imposant une taxe et surtaxe pour l'enlèvement de la neige pour l'année 2015*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2014-12-466

9.0.- Adoption du *Règlement numéro 848 imposant une taxe de secteur pour la construction du carrefour giratoire pour l'année 2015*

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 848 imposant une taxe secteur pour la construction du carrefour giratoire pour l'année 2015*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.



RÉSOLUTION
2014-12-467

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

10.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire fait lecture d'un communiqué de presse sur le budget 2015.

IL EST RÉSOLU de transmettre une lettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et au député d'Abitibi-Est pour souligner l'insatisfaction du conseil municipal au regard du fardeau fiscal transféré aux municipalités par le nouveau gouvernement.

Le Maire appelle le vote pour cette résolution.

POUR :

- M. le conseiller Tommy Auger-Cadioux;
- M. le conseiller Daniel Magnan;
- M. le conseiller Jean Turgeon;
- M. le conseiller Jude Boucher;
- Mme la conseillère Sylvie Daigle;
- Mme la conseillère Catherine Larivière;
- M. le maire, Martin Ferron.

CONTRE : NIL

LA RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Monsieur le conseiller Jude Boucher profite de l'occasion pour présenter une motion de félicitations à la direction générale, la trésorerie et les directeurs de services pour le travail accompli dans la réalisation du budget 2015.

Les questions posées ont toutes été répondues.

11.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 30.


IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.


MARTIN FERRON
MAIRE


Me GÉRALD LAPRISE
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT ET GREFFIER

RÉSOLUTION
2014-12-468